

**AVIS DE CONCOURS – 2025  
FILIERE CULTURELLE – CATEGORIE B**

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET  
MARNE  
(CDG 77)

LES CENTRES DE GESTION DE LA REGION CENTRE – VAL DE  
LOIRE : CHER, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER,  
LOIRET ET EURE-ET-LOIR

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE  
GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA  
REGION ILE-DE-FRANCE  
(CIG PC)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
(centre organisateur) (CIG GC)

co-organisent

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATES DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
<b>ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION</b>  Spécialités :  Musée Bibliothèque Archives Documentation  Ouvert pour 143 postes répartis de la manière suivante :  - externe : 59 postes - interne : 71 postes - troisième concours : 13 postes	<b><u>EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES</u></b>  Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente (2) dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié et correspondant à l'une des spécialités du concours ou pouvant bénéficier d'une dérogation (3).	<b><u>Epreuves écrites d'admissibilité :</u></b>  Jeudi 15 mai 2025  <b><u>Epreuves orales (obligatoire et facultative) à partir du :</u></b>  Lundi 3 novembre 2025  <b><u>Epreuve écrite facultative de langues :</u></b>  Vendredi 10 octobre 2025	<b><u>Inscription en ligne :</u></b>  du mardi 10 septembre 2024 au mercredi 16 octobre 2024 inclus  <b><u>Date limite de dépôt des formulaires d'inscription sur l'espace sécurisé :</u></b>  <b>Jeudi 24 octobre 2024</b>
	<b><u>INTERNE SUR EPREUVES</u></b>  Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions soit au 24 octobre 2024, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (1 <sup>er</sup> janvier 2025). Le concours interne est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.		
	<b><u>TROISIEME CONCOURS SUR EPREUVES</u></b>  Ouvert aux candidats justifiant, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est ouvert le concours (soit le 1 <sup>er</sup> janvier 2025), de l'exercice, pendant une durée de quatre au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association (membre du bureau). La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L.212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ce concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation seront décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.		

(1) Le dépôt du formulaire d'inscription doit être effectué sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard 8 jours après la date limite d'inscription en ligne par l'intermédiaire du portail national : [www.concours.territorial.fr](http://www.concours.territorial.fr).

(2) Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès du C.N.F.P.T. – Commission d'équivalence de diplômes et de reconnaissance de l'expérience professionnelle – [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr).  
**ATTENTION :** pour le concours d'assistant territorial de conservation, session 2025, la décision d'équivalence de diplôme doit être obtenue au plus tard le 15/05/2025.

(3) Dérogations : pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs, arbitres et juges de haut niveau.

**Précision :** les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

	Concours externe	Concours interne	3 <sup>ème</sup> concours	TOTAL
Archives	10	12	2	24
Bibliothèque	34	42	8	84
Documentation	4	4	1	9
Musée	11	13	2	26
Total	59	71	13	143

Le Président,  
Daniel LEVEL  
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

**(1) Les inscriptions sont à effectuer par Internet par l'intermédiaire du portail national : [www.concours.territorial.fr](http://www.concours.territorial.fr)**

puis : [www.cigversailles.fr](http://www.cigversailles.fr) – « Travailler dans la FPT » - « les concours » - « les concours et examens professionnels de la FPT »  
 Rubrique : « vous souhaitez » - sous-dossier : « Vous inscrire à un concours ou un examen professionnel »  
 ou au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau  
 78000 VERSAILLES